



93bis, rue de Montreuil - 75011 PARIS
Tél : 01.44.64.64.44 Fax : 01.43.48.96.16
fdsu@fdsu.org - <http://www.fdsu.org>

Fédération Des Syndicats Unitaires

SNUI - SNUCCRF – SOLIDAIRES DOUANES – SUD TRESOR – SUI –
SUD ADMINISTRATION CENTRALE MINEFI – SUD CDC – SNABF – SUD INSEE

CTPM du 25/09/2006

DU PLUS POUR LES « GRANDS CHEFS » ; DES MISSIONS « CHARCUTEES » ; DES AGENTS « OUBLIES » !

A quelques encablures du CTPM « Budget » que doivent présider par les Ministres, les fédérations ont centré leurs interventions sur les nombreux sujets de l'ordre du jour (18 points !). Ce rendez-vous institutionnel entre les autorités ministérielles et les représentants des personnels du MINEFI, était creux en la forme :

- présidé par l'adjoint du Secrétaire Général du MINEFI ;
- tourné vers le passé avec le rapport d'activité et le bilan social de ...2005 ;
- limité aux votes sur des textes bouclés entérinant le transfert des Domaines, l'expérimentation du CSP à distance....

Sur la base des analyses des syndicats directionnels de la FDSU, la fédération a réaffirmé les attentes des agents et expliqué ses votes sur les sujets suivants :

• **transfert des Domaines**

Annoncé sans véritables discussions préalables lors du CTPM du 7 juillet 2005, le transfert des Domaines n'avait fait l'objet d'aucun vote permettant aux fédérations d'exprimer leur position sur cette opération décidée par le politique. La FDSU est opposée au principe de ce troc de missions entre administrations qui n'a jamais été justifié autrement que pour supprimer des emplois et par la volonté du gouvernement de privilégier la vente des biens de l'Etat, c'est-à-dire le patrimoine commun.

A ce jour aucune garantie, aucune visibilité pour les diverses missions des domaines et, la dénomination « France Domaines » est inquiétante pour l'avenir des services. Déjà, la DGCP restructure les services comptables (DNID, DSIP, ACIP_DRESG) en une Recette des Finances unique : « l'agence comptable des impôts de Paris » avec création d'un comptable spécialisé du Domaine. Cela augure mal l'avenir des structures actuelles.

L'intervention syndicale du SNUI à la DGI pour défendre les agents subissant le transfert de leurs missions a permis des améliorations au protocole fixant les conditions de transfert. Ces avantages restent maigres au regard de l'« ambition sociale » affichée par le Ministre.

De gros points noirs subsistent concernant en particulier :

- la perte du choix individuel (RTT)
- l'intégration dans les mutations de la DGCP des ex-agents de la DGI,
- et surtout, l'absence d'un plus en matière de rémunération tant pour ceux qui assureront le transfert jusqu'au bout, que pour ceux qui perdront financièrement en revenant à la DGI.

En clair, non seulement le Ministre n'a rien mis sur la table pour les transférés d'office mais le retour à la DGI n'est garanti qu'à condition d'accepter de perdre de l'argent !

Pour les syndicats de la FDSU concernés le SNUI et SUD Trésor, ce transfert n'est pas bon pour les missions de service public et il porte en lui les germes d'injustices et de mécontentements qui apparaîtront de plus en plus jusqu'au retour des derniers agents à la DGI en 2010.

La FDSU a voté contre les textes entérinant le transfert dans les conditions arrêtées par l'administration. La FDSU a cependant souligné que les passerelles mises en place organisent à minima le passage dans les corps et grades de la DGCP sans perte indiciaire. Insatisfaite de l'absence de progrès pour tous, la FDSU s'est abstenue sur ce décret.

Au cours des échanges l'administration n'a rien répondu à la formule lancée par la FDSU : « Rien n'aura été fait pour donner envie, tout est fait pour faire peur ! ». En effet, le président du CTPM n'avait rien de mieux pour présenter le sujet que de rappeler que cela aurait pu être pire, que le choix de la privatisation aurait pu être fait ! Dommage, ce n'est pas la réponse, notamment en terme de reconnaissance des efforts, que les agents attendaient.

- **Statut des ingénieurs des Mines**

Avec le SUI, la FDSU a dénoncé le décalage entre le contexte d'inquiétude lourde dans les services de l'Industrie et cette évolution du corps particulier des ingénieurs des Mines. Si nous ne sommes pas opposés, par principe, à améliorer les carrières des agents de tous grades de toutes les administrations, il est choquant d'amener aujourd'hui ce dossier concernant les plus hautes rémunérations. Après la réécriture du décret attribuant de précieux points de NBI, comptant pour la retraite, aux plus hauts responsables du Ministère, la FDSU a jugé indécent l'absence de prise en compte des revendications des agents de catégorie C, B et A.

Pour ces raisons, la FDSU a voté contre.

- **Intégration des huissiers dans le grade d'inspecteur**

C'est l'aboutissement de plusieurs années de revendications syndicales. En effet, bien qu'appartenant à la catégorie A, les huissiers ne pouvaient pas dérouler une carrière en son sein.

Néanmoins, la FDSU rejette le fait que pour être titularisés « huissiers », ces derniers doivent effectuer en plus un stage pratique « probatoire » de 6 mois après le stage théorique d'un an à l'ENT qui, lui, suffit pour les inspecteurs exerçant les fonctions d'adjoint, chef de poste, chef de service, chargé de mission.

Cette intégration ne lève pas non plus les inquiétudes qui subsistent notamment au vu du nombre de recrutement de ces dernières années considérablement en baisse, sur la pérennité de cette mission au sein de la DGCP. Pour ces raisons la FDSU s'est abstenue.

Après ces modifications concernant les carrières (avec également un décret concernant l'IGF), le délégué fédéral de la FDSU est intervenu avec force pour bousculer un peu plus les représentants du Ministère qui campaient sur leurs certitudes de « faire bien » pour les carrières de l'IGF, puis des Ingénieurs des Mines. « Mais, vous oubliez toujours les attentes des milliers d'agents de toutes catégories qui regardent passer le train des bonifications indiciaires et indemnitaires ! » a-t-il lancé en exigeant des réponses des Ministres dès le prochain CTPM.

- **CSP à distance**

Lors du CTPM tenu avant la pause estivale, la FDSU avait obtenu le report de l'examen de ce point en dénonçant l'absence de discussion préalable à la DGI. Un groupe de travail s'étant tenu début septembre dans cette direction, le projet de décret autorisant l'expérimentation du CSP à distance a fait l'objet d'un vote. La FDSU s'est abstenue en précisant que le projet présenté par la DGI confirme les inquiétudes sur l'évolution générale du contrôle fiscal.

Surtout, l'administration tente de modifier les garanties des agents en matière d'affectation et de mutations, montrant que son objectif dans cette réforme est d'abord de supprimer des emplois.

Après la décision du Ministre de faire expérimenter ce mode de travail à distance, qui rompt le principe de compétence territoriale, le SNUI exige que les discussions sur son impact continuent, en matière :

- d'aménagement du territoire
- de justice fiscale
- de garantie pour les agents.

Sur la base de cette grille de lecture, la FDSU a demandé un signe fort d'engagement du Ministre pour que la concentration des missions de CSP à distance ne se fasse pas sur quelques métropoles. En effet, l'avantage de l'arrivée de tâches de CSP est souvent présenté comme un renforcement des « petites » résidences. En réalité, l'origine de toutes les évolutions de missions et de structures décidées par les politiques va à l'encontre du maintien de tous les sites et visent d'abord à supprimer de nouveaux emplois. Le SNUI et la FDSU ont ainsi voulu mettre une barrière pour que l'expérience de CSP à distance ne se conclut pas par la concentration du CSP à distance dans quelques grandes métropoles. La réponse du Ministre est attendue.

Le président du CTPM s'est engagé à ce que la DGI fournisse les explications sur les choix de binôme de DSF retenues pour l'expérimentation. Un groupe de travail sera organisé à la DGI concernant la grille d'analyse et les critères qui serviront au bilan de l'expérimentation.

A la fin de ce CTPM, l'ensemble des fédérations a demandé le report du comité prévu le 3 octobre, en raison de la journée de grève et d'action menée ce jour là par l'intersyndicale des Douanes.

FEDERATIONS DES FINANCES CGT FDSU FO CFDT UNSA

Réunies, le jeudi 21 septembre 2006, nos fédérations syndicales ont constaté le refus réitéré du Gouvernement d'ouvrir un véritable processus de négociation sur les questions clés du pouvoir d'achat, de l'emploi et des services publics.

Dans les fonctions publiques, les contentieux salariaux accumulés depuis l'année 2000 demeurent entiers. La revalorisation de 0,5 % de la valeur du point de l'indice au 1^{er} juillet et le point d'aumône au 1^{er} novembre ne permettront pas le maintien du pouvoir d'achat au titre de l'année 2006.

De plus, au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, il est inacceptable que les Ministres se refusent à ouvrir un véritable processus de négociation sur l'indispensable revalorisation tant des régimes indemnitaires que des frais de déplacement remboursés.

Sur l'emploi, le Gouvernement persiste dans la mise en œuvre d'une politique dogmatique de réduction de l'emploi public.

Ce sont plus de 15 000 emplois budgétaires qui, en solde, seraient supprimés au titre du projet de loi de finances 2007.

Au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, les contrats dits de « performances » pour la période 2006/2008 ont pour objectif essentiel la suppression de milliers d'emplois, la réduction des dotations budgétaires alors que les services ne disposent plus aujourd'hui des moyens suffisants pour répondre aux besoins des populations.

Sur cette période, 3 890 nouvelles suppressions d'emplois ont été annoncées à la direction générale des impôts (DGI), 2 740 à la direction générale de la comptabilité publique (DGCP), 650 à la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI), 45 à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Les services de l'administration centrale, de l'industrie et de l'Insee subiront également de nouvelles suppressions d'emplois.

Dans un tel contexte, les personnels subissent aujourd'hui une dégradation sans précédent de leurs conditions de travail et de vie qui pourrait être encore plus forte si aucune réponse concrète n'était apportée à propos des modalités de financement de notre système de protection sociale complémentaire.

Par ailleurs, le Gouvernement, à l'image de la privatisation de GDF, poursuit et amplifie la casse des services publics, des politiques et des missions publiques.

Au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, cette politique se traduit par la privatisation, l'externalisation et l'abandon de toute une série de missions publiques, des modifications profondes des conditions de mise en œuvre de ces dernières au détriment de leur efficacité économique et sociale, la contraction et la perte de compétence des réseaux.

Dans un tel contexte, l'action des personnels s'avère indispensable pour faire évoluer la situation. C'est pourquoi nos fédérations syndicales :

- Exigent l'ouverture d'un véritable processus de négociation sur les revendications exprimées par les personnels.
- Apportent tout leur soutien aux actions de grèves et de manifestations d'ores et déjà initiées par l'ensemble des organisations syndicales de la direction générale des douanes et des droits indirects et des monnaies et médailles.
- Exigent également, y compris dans la perspective du prochain Comité Technique Paritaire Ministériel budgétaire, de Messieurs Breton et Copé l'ouverture, au Minefi, d'un véritable processus de négociation sur les revendications des personnels s'agissant de l'évolution des missions, des conditions de leur mise en œuvre, de l'emploi, de la reconnaissance des qualifications, de la revalorisation des régimes indemnitaires, de l'amélioration des conditions de travail et de vie.

Paris, le 29 septembre 2006.